ART. PREMIER N° 1507

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 1507

présenté par M. Balanant, M. Terlier et M. Pradal à l'amendement n° 1243 de Mme Reid Arbelot

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« d'établissements pénitentiaires et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de supprimer de l'amendement initial les établissements pénitentiaires, pour lesquels des visites scolaires sont inadaptées.